

Produit LINK RELAIS

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000135929

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 26/01/2024

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à

En quoi consiste ce produit ?

Type : Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Objectifs : Le FCPE est un FCPE relais. Il est créé afin de permettre la pré-affectation des primes d'intéressement et/ou de participation, en vue notamment de leur investissement dans l'offre réservée aux salariés du groupe ENGIE dont la date de réalisation est prévue le 07 novembre 2024. Préalablement à l'investissement en titres de l'entreprise, les sommes reçues seront investies selon une approche prudente. Cette gestion induit un risque de perte en capital, un risque de taux et un risque de crédit.

Les sommes pré-affectées dans le FCPE relais et destinées à être investies dans le compartiment LINK MULTIPLE 2024 du FCPE LINK FRANCE au titre de la Formule Multiple seront transférées automatiquement après la période de rétractation et avant la réalisation de l'offre d'actionnariat salarié.

Les sommes pré-affectées dans le FCPE relais et destinées à être investies dans le FCPE EGEPARGNE MONETAIRE seront transférées automatiquement après la période de rétractation et avant la réalisation de l'offre.

Les sommes pré-affectées dans le FCPE relais et destinées à être investies dans le compartiment LINK CLASSIQUE 2024 du FCPE LINK FRANCE au titre de la Formule Classique seront maintenues dans le FCPE LINK RELAIS jusqu'à la réalisation de l'offre.

A la suite de la réalisation de l'offre, l'objectif du FCPE sera de suivre la performance à la hausse comme à la baisse des actions ENGIE, dans lequel il sera investi. Dès lors, le FCPE sera susceptible de subir un risque de perte en capital et un risque action spécifique lié à la concentration de l'investissement sur les titres d'une même entreprise. **Le FCPE aura vocation à être fusionné dans les plus brefs délais, dans le Compartiment LINK CLASSIQUE 2024 du FCPE LINK FRANCE, relevant de la catégorie des FCPE investis en titres cotés de l'entreprise (le DIC du FCPE d'actionnariat est annexé au présent DIC).**

L'indicateur de risque et les scénarios de performance mentionnés dans le présent DIC peuvent ne pas refléter le niveau de risque réel et la performance réelle du fonds relais dans la mesure où ils reposent sur les données du fonds d'actionnariat dans lequel le FCPE LINK RELAIS a vocation à fusionner.

Calendrier indicatif de l'opération :

- ✓ Période de réservation : du 6 au 27 juin 2024 inclus
- ✓ Période de détermination du prix de souscription/acquisition : prévue du 26 août au 20 septembre 2024
- ✓ Date de fixation du prix de souscription/d'acquisition : 23 septembre 2024
- ✓ Période de souscription/révocation : du 26 au 30 septembre 2024 inclus
- ✓ Date de règlement-livraison des actions : 07 novembre 2024.

Le prix de souscription/acquisition des actions ENGIE par le Compartiment sera égal à la moyenne arithmétique de chacun des cours moyens de l'action ENGIE pondérés par les volumes échangés sur le marché Euronext Paris (Volume-Weighted Average Price) (hors application et hors blocs) publiés sur la page de l'écran Bloomberg ENGI FP Equity AQR en sélectionnant l'option Normal Trade Only (en excluant le cours d'ouverture, le cours de clôture et les Trades at Last qui ont lieu après 17:30 (heure de Paris)) relevé lors de chacune des 20 séances de bourse du 26 août au 20 septembre 2024, déduction faite d'une décote de 20%.

Pour connaître les modalités de réduction en cas de sursouscription, veuillez vous reporter au règlement du FCPE.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com).

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur liquidative du FCPE est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le niveau de risque affiché peut ne pas refléter votre exposition réelle aux risques en raison de l'investissement selon une approche prudente entre le 01/04/2024 et le 07/11/2024

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du FCPE. Veuillez vous reporter au règlement du FCPE LINK RELAIS.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Risque lié à la concentration des investissements : si les investissements ont lieu dans une seule valeur et que celle-ci dégage de mauvaises performances, les pertes subies peuvent être supérieures à ce qu'elles auraient été avec une

Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement de 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 030 €	710 €
	Rendement annuel moyen	-89,7%	-41,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 830 €	6 960 €
	Rendement annuel moyen	-31,7%	-7,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 560 €	10 840 €
	Rendement annuel moyen	5,6%	1,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 190 €	15 930 €
	Rendement annuel moyen	51,9%	9,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 08/2016 et 08/2021.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 10/2018 et 10/2023.

Les scénarios étant basés sur les données du fonds d'actionnariat dans lequel le FCPE a vocation à être fusionné, cela ne reflète pas ce que vous pourriez obtenir en raison de l'investissement selon une approche prudente entre le 01/04/2024 et le 07/11/2024.

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure

d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	6 mois*	5 ans**
Coûts totaux	10 €	25 €
Incidence des coûts annuels***	0,2%	0,1%

* Durée prévisionnelle du fonds relais

** Période de détention recommandée du fonds d'actionnariat.

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,70% avant déduction des coûts et de 1,63% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	NA
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,24% de la valeur de votre investissement par an maximum dont 0,04% pris en charge par votre entreprise. Il s'agit d'une estimation.	20 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction	NA
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du FCPE. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Compartiment/Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Compartiment/Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Teneur de comptes : NATIXIS INTEREPAGNE

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre du Plan d'épargne d'Entreprise et/ou du Groupe dont il fait partie et est indissociable. Il est réservé exclusivement aux salariés et aux bénéficiaires de l'offre d'actionnariat de l'émetteur.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de 10 représentants des porteurs de parts et de 10 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.